

RAPPORT DE LA GERANCE - ALTAMIR AMBOISE

A L'ASSEMBLEE GENERALE MIXTE ANNUELLE STATUANT SUR LES COMPTES DE L'EXERCICE 2012

Mesdames, Messieurs les Actionnaires

Conformément à la loi et aux statuts, nous vous avons réunis en Assemblée Générale afin de vous rendre compte de la situation et de l'activité de votre Société durant l'exercice clos le 31 décembre 2012 et de soumettre à votre approbation les comptes annuels dudit exercice. Nous vous donnerons toutes précisions et tous renseignements complémentaires concernant les pièces et documents prévus par la réglementation en vigueur et qui ont été tenus à votre disposition dans les délais légaux.

En 2012, le marché du private equity a fait face à un environnement difficile, suite au ralentissement survenu au cours du deuxième semestre 2011. La crise de la dette souveraine européenne a rendu les perspectives macroéconomiques incertaines. Par conséquent, le marché des « buy-outs » en Europe a connu une baisse d'activité générale en termes de volume et de taille des transactions.

Toutefois, après une année record en matière de cessions en 2011, Altamir Amboise a réalisé des performances convenables en 2012. La Société a investi et engagé €49,8M dont trois nouvelles sociétés qui présentent de belles perspectives de croissance. Ces montants investis incluent les investissements au travers des fonds Apax France VIII-B et Apax VIII LP. Elle a réalisé huit cessions totales et a enregistré globalement €39,9M de produits et revenus I et a dégagé €18,0M de plus-values et revenus.

Grâce à la performance opérationnelle des sociétés du portefeuille et à la remontée des cours de bourse des sociétés cotées, Altamir Amboise sera en mesure de distribuer un dividende à ses actionnaires au titre de l'exercice 2012.

Au niveau de la performance, on retiendra deux éléments :

- L'**Actif Net Réévalué (ANR)** calculé en normes IFRS atteint €13,47 par action, part des commanditaires porteurs d'actions ordinaires, soit une hausse de 11,3% sur un an (€12,10 au 31/12/2011). Cette hausse est de 12,9% si l'on tient compte de la distribution d'un dividende de €0,20 au cours de l'exercice. La progression de l'ANR sur un an est due aux plus-values de cessions réalisées au cours de l'exercice, à l'augmentation des cours des sociétés cotées et aux très bonnes performances opérationnelles des sociétés du portefeuille (Ebitda en hausse de 6,5% à comparer aux sociétés du CAC 40 hors sociétés financières : -0,7%) Ceci compense largement la baisse des multiples de comparables utilisés pour la valorisation : $8,28x^1$ à comparer à $9,0x$ au 31 décembre 2011.
- L'Actif Net Réévalué est l'indicateur financier le plus pertinent pour appréhender l'activité de la Société. Il est calculé en procédant à une évaluation des titres de participation sur la base des recommandations de l'*International Private Equity Valuation organisation* (IPEV). Cette organisation regroupe un grand nombre d'associations professionnelles dont l'*EVCA (European Venture and Capital Association)*. L'ANR par action est net de la quote-part revenant à l'associé commandité et aux titulaires d'actions B.
- **Le résultat net comptable** se traduit par un bénéfice de €52,5M (€120,0M au 31/12/2011). Il correspond principalement à l'ensemble des plus-values réalisées au cours de l'exercice et à des reprises de provisions relatives à l'amélioration des cours de bourse des sociétés cotées.

I. SITUATION DE LA SOCIETE ET PERSPECTIVES D'AVENIR

¹ La méthode de pondération a été changée en prenant les valorisations servant de base au calcul de l'ANR au lieu des prix de revient. Avec la méthode précédente, les multiples pondérés auraient été de 8,36 fois l'Ebitda en 2012 contre 7,8 fois en 2011.

A - EVOLUTION DES ACTIFS AU COURS DE L'EXERCICE 2012

Sont inclus dans les chiffres ci-après le FCPR Apax France VIII-B, le fonds Apax VIII LP au travers desquels Altamir Amboise investit.

Investissements

- La Société a investi et engagé €49,8M au cours de l'exercice, contre €71,8M en 2011, dont :
 - €43,8M (€50,5M en 2011) dans trois nouveaux investissements :
 - La Société a co-investi, en parallèle du fonds Apax France VII, €20,6M dans la nouvelle holding de la société Alain Afflelou dans le cadre du changement d'actionnaire majoritaire.
 - La Société a investi au travers du fonds Apax France VIII €20,4M dans une nouvelle société : Texa, leader français de l'expertise d'assurance.
 - Enfin, la Société a investi €2,8M au travers du fonds Apax VIII LP dans la société Garda, leader canadien dans la sécurité et le transport de fonds (sur la base de son engagement minimum de €60M).
 - €16,8M bruts d'investissements complémentaires dans les sociétés du portefeuille dont €9,1M dans Numericable B&L pour accompagner son acquisition de la société portugaise Cabovisao et €3,9M dans la société Unilabs pour financer son développement.
 - €10,8M de remboursements de collatéral consécutifs à la hausse du cours d'Altran.
 - - Le flux net d'investissements et engagements pour l'exercice est de €6,0M.

Vous trouverez en annexe 3 le détail des prises de participation (de 5, 10, 20, 33.33, 50 et 66.66% en capital ou en droits de vote) requises par les articles L 233-6 et L233-7 du Code de Commerce, concernant les passages de seuil définis par l'article L 247-1 du même code.

Désinvestissements

- Le volume de cessions et revenus sur l'exercice s'élève à €39,9M contre €188,7M en 2011 et se décompose en produits de cessions pour €25,5M (€171,0M en 2011) et revenus pour €14,4M (€17,7M en 2011)
- Les €39,9M comprennent principalement :
 - €33,0M de cessions totales (Alain Afflelou, Arkadin, ASK, Cognitis, Hybrigenics, Newron, Parkeon, Season) plus des compléments de prix sur des cessions anciennes,
 - €6,9M de cessions partielles et dividendes dont l'essentiel correspond à la réduction de capital de Buy Way.
- Les cessions et revenus ont généré €18,0M de gain net, se décomposant en €3,6M de plus-values par rapport au prix de revient d'origine (€91,7M en 2011) et €14,4M de revenus, intérêts et dividendes (€17,7M en 2011).

Trésorerie

- **La trésorerie de la société Altamir Amboise** au 31 décembre 2012 ressort à €97,9M dans les comptes sociaux (incluant les €10M dans le fonds AARC) contre une trésorerie nette de €132,3M au 31 décembre 2011.

La Société dispose en sus de lignes de crédit court terme à hauteur de €26,0M qu'elle n'a pas utilisées au cours de l'année.

Rappelons qu'en tant que SCR (Société de Capital Risque), l'endettement d'Altamir Amboise est limité à 10% de la situation nette comptable, soit un montant de €43,6M au 31 décembre 2012.

➤ **Engagements**

Le fonds Apax France VII n'est pas entièrement investi. Altamir Amboise pourrait accompagner ce fonds dans des investissements complémentaires dans les sociétés du portefeuille pour une vingtaine de millions d'euros.

Altamir Amboise s'est engagé pour une fourchette d'investissement de €200M à €280M dans le fonds Apax France VIII. Le montant appelé au 31/12/12 se monte à €86,6 M. Le solde à investir est donc de €113,4 M à €193,4 M. Le montant peut être ajusté tous les 6 mois en fonction de la trésorerie prévisible de la Société.

Altamir Amboise s'est également engagé à investir €60 M du fonds Apax VIII LP ou 1% du fonds avec un maximum de €90M. Sur ces bases et compte tenu d'un investissement déjà réalisé de €3,6 M, le solde à investir se situe entre €56,4 M et €86,4 M. Le montant dépendra de la taille finale du fonds. Le gérant n'a pas la flexibilité de revoir son engagement tous les 6 mois. L'engagement total sur ces deux fonds est donc compris entre €169,8 M et €279,8 M.

➤ **Le portefeuille au 31 décembre 2012 comprend 20 sociétés.**

Le portefeuille au 31 décembre 2012 est constitué de 20 participations, excluant les comptes de séquestre, essentiellement dans des sociétés en croissance, réparties dans les 6 secteurs de spécialisation d'Altamir Amboise.

B.- AUTRES EVENEMENTS IMPORTANTS SURVENUS EN 2012

a. Elargissement de la politique d'investissement à l'international

En 2012, Altamir Amboise a pris l'engagement d'investir dans le fonds Apax VIII LP, conseillé par Apax Partners LLP un montant de €60M minimum ou 1% du fonds avec un maximum de €90M.

Investir dans les fonds gérés par Apax Partners LLP permet à Altamir Amboise :

1) **de rester cohérent avec sa politique d'investissement**: Apax Partners LLP et Apax Partners France partage la même stratégie d'investissement qui consiste à investir dans des sociétés de croissance dans les mêmes secteurs de spécialisation, en tant qu'actionnaire majoritaire ou de référence et avec des objectifs ambitieux de création de valeur ;

2) **de se diversifier géographiquement et en terme de taille d'opérations** : Apax Partners LLP investit en Europe (hors France), en Amérique du Nord et dans les principaux pays émergents (Brésil, Chine, Inde) et dispose pour cela d'une équipe étoffée de 100 professionnels expérimentés, répartie dans 9 bureaux dans le monde; ses opérations de LBO ou capital développement portent sur des entreprises de taille plus importante : €1Md à €5Mds de valeur d'entreprise, contre €100M à €1Md pour Apax Partners France.

3) **de capitaliser sur les performances de deux sociétés de gestion (Apax Partners LLP et Apax Partners France), leaders sur leur marché respectif** :

Durant l'exercice 2012 la Gérance a maintenu la part d'Altamir Amboise dans tout nouvel investissement du fonds Apax France VIII B dans la fourchette haute de son engagement soit €280M.

b. Contribution Economique territoriale (CET)

La Société a été contrôlée sur le calcul de la Contribution Economique Territoriale (CET), pour les exercices 2010 et 2011. Face à l'imprécision des textes, la Société avait déclaré une base réduite tout en indiquant à l'Administration les options prises. Les comptes au 31 décembre 2011 comprenaient une provision pour complément éventuel d'imposition.

L'Administration n'a pas accepté l'interprétation de la société et a conclu à une imposition de

€2 438 098 déjà provisionnée à hauteur de €1 688 555 dans les comptes au 31 décembre 2011. Le complément, soit €749 543, est provisionné dans les comptes au 31 décembre 2012

La Société ayant indiqué une mention expresse de son choix, aucune pénalité n'est retenue.

Ce redressement donnera lieu à réclamation par voie gracieuse puis contentieuse si nécessaire.

C.- EVENEMENTS IMPORTANTS SURVENUS DEPUIS LE 31 DECEMBRE 2012

1. Le fonds Apax VIII LP a annoncé avoir pris l'engagement d'acquérir la société américaine Cole Haan, un leader dans le design et la distribution de chaussures haut de gamme et accessoires. Cette acquisition a été réalisée en février 2013.
2. Un protocole d'accord a été signé avec un consortium chinois pour la vente de la société IEE. La clôture de la transaction devrait intervenir le 31 mai 2013 au plus tard après accord des autorités de la concurrence. La société a été valorisée au prix de cession dans les comptes au 31 décembre 2012.
3. Pour l'exercice 2013 la Gérance a décidé que la part d'Altamir Amboise dans tout nouvel investissement du fonds Apax France VIII-B correspondrait à la fourchette haute de son engagement soit €280M.

D. NOUVELLE POLITIQUE DE DISTRIBUTION DU DIVIDENDE

Altamir Amboise a mandaté une banque réputée de la place pour conduire une étude comparative de la performance boursière des sociétés cotées de private equity en Europe. Cette étude a tout d'abord cherché à construire un échantillon de sociétés comparables à Altamir Amboise pour ensuite mesurer la performance boursière par rapport à toute une série de critères allant de la stratégie, la performance économique, la politique de dividendes, de rachat d'actions et d'appels au marché ainsi qu'à la politique de communication. Cette étude a été conduite sur la base d'analyses chiffrées sur les dix dernières années pour l'échantillon choisi et d'autre part d'entretiens conduits auprès d'un certain nombre d'actionnaires d'Altamir Amboise et de non actionnaires mais actionnaires d'autres sociétés cotées de private equity et d'analystes spécialisés sur ces valeurs.

Cette étude a mis en exergue que le principal levier de la performance boursière est la performance économique, suivie par une politique de distribution vis-à-vis des actionnaires. Cette étude a démontré que les attentes des actionnaires par rapport au dividende sont le besoin de pérennité de la distribution, de visibilité sur son montant et de croissance dans le temps de ce montant.

Le gérant propose au Conseil de Surveillance d'adopter dès l'exercice 2012 les recommandations de cette étude, à savoir : calculer le dividende revenant aux actions ordinaires en prenant comme assiette la valeur de l'ANR au 31 décembre de chaque exercice et non plus celle du résultat social. Ce changement d'assiette a 2 conséquences tangibles positives immédiates pour les actionnaires :

- a) Il y a une certitude de versement d'un dividende chaque année alors que le résultat social est aléatoire et a pu se traduire dans le passé par des exercices sans distribution de dividende.
- b) Comme l'objectif poursuivi par la gérance est la croissance de l'ANR, en maintenant un pourcentage constant de distribution dans le temps, le dividende devrait être, sauf en période de crise boursière, en croissance.

A contrario, cette approche a deux inconvénients par rapport à la situation actuelle :

- Les années où le volume de cessions est fort, la distribution de dividende sera inférieure à celle qui aurait prévalu avec l'approche actuelle,
- Elle exacerbe la problématique de la gestion de trésorerie.

Le gérant a pris acte de la position du Conseil de surveillance de retenir une fourchette de 2% à 3% de l'actif net réévalué et de fixer à 3% le taux applicable cette année.

Ceci veut dire que, sur la base de la décote actuelle de 39%, le rendement de l'action pour 2012 sera de 4,9% A titre d'illustration, pour l'exercice 2012, l'ancienne et la nouvelle politique donnerait les résultats suivants :

	Ancienne politique	Nouvelle politique
Assiette Montant	Résultat social 52.5 M€	ANR au 31.12.2012 492M€
Taux	20%	3%
Montant du dividende	€10 588 567	€14 970 043

E. INFORMATIONS SUR LES TENDANCES

2012 a été une année en demie teinte pour le marché du private equity en Europe en termes d'investissements et de levées de fonds. Par contre, les sociétés cotées de private equity ont délivré un « Total Shareholder return » de 28% tel que mesuré par l'indice LPX Europe, du fait d'une bonne croissance de leur ANR et de la réduction de la décote moyenne.

Le marché, en fait, anticipe comme nous-mêmes une reprise des investissements et des désinvestissements et une poursuite de la croissance de l'ANR en 2013 malgré un environnement difficile.

F. PREVISIONS OU ESTIMATIONS DE BENEFICE

Compte tenu de la nature de ses activités, et de la forte dépendance de ses résultats au rythme et au montant des cessions de participations effectuées, la Société n'envisage pas de faire de prévision ni d'estimation de bénéfice.

G. POLITIQUE DE COMMUNICATION FINANCIERE

La société publie un avis financier et un communiqué de presse sur l'évolution de l'ANR chaque trimestre.

Elle effectue une communication plus complète à l'occasion des clôtures semestrielles et organise notamment deux réunions d'information par an ouvertes aux analystes et investisseurs.

Chaque opération significative d'investissement ou de désinvestissement donne lieu à un communiqué de presse.

Chaque opération significative sur le capital fait l'objet d'une Lettre aux Actionnaires.

Une responsable de la relation investisseurs a été recrutée et est entrée en fonction début mars 2012.

Toutes les informations concernant le portefeuille et les résultats de la société sont diffusées sur son site Internet bilingue : www.altamir-amboise.fr

II. INFORMATIONS FINANCIERES

L'information financière la plus représentative est l'Actif Net Réévalué (ANR) par action. Celui-ci est obtenu à partir du bilan IFRS.

L'**Actif Net Réévalué (ANR)** calculé en normes IFRS atteint €13,47 par action, part des commanditaires porteurs d'actions ordinaires, soit une hausse de 11,3% sur un an (€12,10 au 31/12/2011). Cette hausse est de 12,9% si l'on tient compte de la distribution d'un dividende de €0,20 au cours de l'exercice.

Les principaux éléments des comptes sociaux et IFRS sont présentés ci-après.

A - RESULTATS SOCIAUX

Compte tenu de son activité spécifique, la Société n'affiche pas de chiffre d'affaires.

Son résultat net comptable est la base de référence à partir de laquelle est calculé le bénéfice distribuable. Il n'est toutefois pas représentatif de la qualité du portefeuille d'Altamir Amboise et de ses performances. En effet, contrairement aux normes comptables IFRS, la comptabilité sociale ne prend en compte que les provisions sur titres, mais n'intègre pas les plus-values latentes.

Le **résultat comptable** positif de l'exercice 2012 est de €52,5M à comparer à un résultat de €120,0M pour l'exercice 2011.

Il se décompose en :

Milliers Euros	2012	2011
Résultat des opérations en revenus	-8 508	- 9 454
Résultat des opérations en capital	60 814	128 288
Produits exceptionnels	265	1 545
Charges exceptionnelles	74	373
Résultat net	52 498	120 006

Afin de rendre l'information plus compréhensible sur l'activité des sociétés du portefeuille, les produits (dividendes et intérêts) ainsi que les éventuelles dotations sur les intérêts à recevoir et les pertes sur créances sont présentés dans la rubrique « Opérations en Capital ».

Un montant net de €5,9M a été doté en 2012 afin d'annuler les intérêts courus sur des obligations convertibles ou titres équivalents. En effet, ces intérêts sont, d'une part, déjà compris dans la valorisation des sociétés (en IFRS) et d'autre part, généralement inclus dans le prix de vente des sociétés, sans que celles-ci aient à les payer directement.

Le résultat des opérations en capital s'analyse comme suit :

Milliers d'euros	2012	2011
Plus-values nettes réalisées	3 635	125 968
Reprises de provisions sur cessions et pertes	3 665	24 659
S/total gains réalisés de l'exercice	7 300	150 627
Dotations aux provisions sur titres de participation	12 870	45 452
Reprises de provisions sur titres de participations	52 023	4 541
S/total produits latents	39 153	-40 911
Revenus liés, intérêts et dividendes	14 361	18 572
Résultat des opérations en capital	60 814	128 288

B - BILAN SOCIAL

Le total du bilan au 31 décembre 2012 s'élève à €438,6M.

L'actif du bilan comprend €90,3M de titres immobilisés de l'activité du portefeuille (TIAP), €205,1M de titres de participation, €40,5M de créances rattachées, €0,6M d'autres immobilisations financières (titres Altamir Amboise auto détenus dans le cadre du contrat de liquidité), €4,4M d'autres créances, €94,1M de valeurs mobilières de placement, €3,7M de disponibilités (comptes rémunérés).

Les titres enregistrés en TIAP jusqu'au 31 décembre 2010 ont été transférés en titres de participation au 1^{er} janvier 2011, car les investissements d'Altamir Amboise répondent à la définition des titres de participation, telle que celle-ci a été confirmée par le Conseil d'Etat dans ses 2 arrêts du 20 octobre 2010.

Les valeurs mobilières de placement (€94,1M) incluent €10M d'un fonds de hedge funds, AARC, conseillé par Apax Partners LLP

Le passif du bilan se compose principalement de €436,1M de capitaux propres, de €0,3M de dettes fournisseurs, €2,3M de dettes fiscales (CET). Les engagements hors bilan se montent à €193 334K d'engagement de souscription maximum dans le Fonds Apax France VIII-B (net d'investissements déjà réalisés) €86 400K dans le fonds Apax VIII LP (net d'investissements déjà réalisés) et €983K en garanties sur des titres cédés.

C- RESULTAT IFRS

Milliers Euros	2012	2011
Variation de juste valeur du portefeuille	81 339	-25 861
Ecart de valorisation sur cessions de la période	-10 720	42 726
Autres revenus nets du portefeuille	14 361	19 553
Résultat du portefeuille de participations	84 980	36 418
Résultat opérationnel brut	67 921	23 439
Résultat opérationnel net	54 859	18 106
Produits financiers nets revenant aux actions ordinaires	2 195	668
Résultat net revenant aux actions ordinaires	57 054	18 775

Les moins-values nettes de cession qui s'élèvent à -€10 720K reflètent l'écart entre le prix de cession réel des titres cédés et leur juste valeur en normes IFRS au 31 décembre de l'exercice précédent (et non la plus-value réalisée par rapport au prix de revient).

Les autres revenus nets du portefeuille, soit un montant de €14 361K se composent de dividendes, intérêts encaissés et produits financiers à recevoir. La plupart de ces revenus sont liés aux cessions.

Le résultat opérationnel brut prend en compte les charges d'exploitation de l'exercice.

Le résultat opérationnel net se calcule en enlevant du résultat opérationnel brut, la quote-part de résultat revenant au commandité, aux titulaires d'actions B et aux porteurs de parts C d'Apax France VIII-B.

Le résultat net revenant aux actionnaires commanditaires prend en compte les produits de placement et les intérêts et charges assimilées.

D- BILAN IFRS

Milliers Euros	2012	2011
Total actifs non courants	422 509	321 417
Total actifs courants	98 697	139 324
Total actif	521 206	460 741

Total capitaux propres	491 690	441 812
Part revenant aux commandités et porteurs d'actions B	24 082	16 799
Autres passifs non courants	2 712	162
Autres passifs courants	2 722	1 968
Total passif et capitaux propres	521 206	460 741

L'évolution des capitaux propres de la période est la suivante :

Milliers Euros	
Capitaux propres au 31 décembre 2011	441 812
Résultat IFRS de la période	57 054
Opérations sur actions propres	115
Distribution de dividendes aux actionnaires porteurs d'actions A	-7 291
Capitaux propres au 31 décembre 2012	491 690

E - METHODES DE VALORISATION

Altamir Amboise utilise des méthodes de valorisation en conformité avec les recommandations de l'*International Private Equity Valuation organisation* (IPEV), .

Les fonds dans lesquels investit Altamir Amboise appliquent les mêmes règles de valorisation.

Les règles de l'IPEV évoluent et prennent plus en compte la liquidité des comparables.

Après une étude effectuée auprès d'un certain nombre de sociétés de gestion, Apax Partners et Altamir Amboise ont opté pour une méthodologie plus affinée pour déterminer les décotes.

1. Rappel de l'ancienne approche :
Une décote de négociabilité était appliquée pouvant aller jusqu'à 30%, taux effectivement appliqué dans un grand nombre de participations. Cette décote était maintenue tout au long de la vie des participations.
2. Nouvelle approche
Une décote de liquidité est calculée se basant sur :
 - La qualité de la performance
 - La position d'Apax Partners / Altamir Amboise dans le capital (minoritaire v/s majoritaire, droits de sortie, etc.)
 - Le niveau d'activité des fusions acquisitions dans le secteur
 - L'influence et le poids du management lors de la sortie
 - La liquidité des comparables

De ce fait, la décote est variable société par société et variable dans le temps. Elle est fixée entre 0 et 30%.

Le changement de décote entre le 30 juin et le 31 décembre 2012 impacte les valorisations à hauteur de €11.4 M à la hausse soit €0,25 en actif net par action après déduction des dividendes statutaires

F - IMPACT DES IFRS

La fusion entre Altamir & Cie et Amboise Investissement a provoqué un certain nombre de passages de seuils en termes de pourcentage de participation.

La société a été amenée à passer en normes IFRS au 30 juin 2007 avec une reconstitution de ses comptes en IFRS depuis le 1^{er} janvier 2006.

Altamir Amboise produit donc deux séries d'états financiers :

- comptes sociaux
- comptes consolidés en normes IFRS

Le passage en comptes IFRS a traduit dans les états financiers la valorisation des titres en portefeuille, ce qui permet une lecture directe de l'Actif Net Réévalué part des commanditaires.

Les comptes IFRS tiennent également compte des actions auto-détenues.

Les comptes consolidés incluent le FCPR Apax France VIII-B dont la société détient la majorité des parts. Le fonds Apax VIII LP n'est pas consolidé.

III. EVOLUTION DES COURS DE BOURSE

- Évolution du cours de l'action Altamir Amboise sur la période du 1^{er} janvier 2012 au 31 décembre 2012 (source Euronext)

	Le + haut (cours de clôture)	Le + bas (cours de clôture)	Quantité échangée
Cours	€ 7,64	€ 5,68	6 141 964
	Au 31/12/2012	Au 31/12/2011	
Cours	€ 7,40	€ 6,01	

A noter que, depuis le 18 décembre 2009, Altamir Amboise est dans l'échantillon composant les indices CAC Small (ex CAC Small 90), CAC Mid & Small et CAC All-Tradable (ex SBF 250).

- Évolution du cours de l'action Altamir Amboise sur la période du 1^{er} janvier 2011 au 31 décembre 2011 (source Euronext)

	Le + haut (cours de clôture)	Le + bas (cours de clôture)	Quantité échangée
Cours	€ 8,32	€ 5,52	9 323 989
	Au 31/12/2011	Au 31/12/2010	
Cours	€ 6,01	€ 6,42	

IV. ACTIONNARIAT

En application de l'article L. 233-13 du Code de commerce, nous vous signalons l'identité des personnes détenant directement ou indirectement au 31 décembre 2012 plus de 5 %, de 10%, de 15%, de 20%, de 25%, de 30 %, de 33,33 %, de 50%, de 66,66 %, de 90%, ou de 95% du capital social ou des droits de vote aux Assemblées Générales:

Répartition du capital et des droits de vote au 31 décembre 2012 :

ACTIONNAIRES	NOMBRE D' ACTIONS	% DU CAPITAL	NOMBRE DE DROITS DE VOTE	% DES DROITS DE VOTE
	AU 31/12/2012	AU 31/12/2012	AU 31/12/2012	AU 31/12/2012
<i>Actionnaires ayant déclaré un franchissement de seuil</i>				
Apax Partners SNC	7 942 766	21,75%	7 942 766	21,77%
Apax Partners SA	226 310	0,62%	226 310	0,62%

Sous-total Maurice Tchenio et sociétés apparentées (1)	8 169 076	22,37%	8 169 076	22,39%
Autres Associés Apax Partners	812 493	2,23%	812 493	2,23%
Red Rocks Capital	1 821 953	4,99%	1 821 953	4,99%
Moneta Asset Management	3 562 214	9,76%	3 562 214	9,77%
SEB Asset Management	1 979 908	5,42%	1 979 908	5,43%
Autodétention (contrat de liquidité)	33 000	0,09%	0	0
Public	20 133 657	55,14%	20 133 657	55,19%
TOTAL ACTIONS ORDINAIRES	36 512 301	99,95%	36 479 301	100%
ACTIONS B	18 582	0,05%		
TOTAL GENERAL	36 530 883	100,00%		

1) Le concert formé avec les sociétés Apax Partners SA et SNC contrôlées par M. Maurice Tchenio, et les associés d'Apax Partners SA a été annulé en 2012.

En application des articles L. 233-7 et suivants du Code de Commerce, nous vous informons des franchissements de seuils qui nous ont été déclarés au cours de l'exercice :

Par courrier reçu le 30 mars 2012, la société Moneta Asset Management (17 rue de la Paix, 75002 Paris) agissant pour le compte de fonds dont elle assure la gestion, a déclaré avoir franchi, le 29 mars 2012 :

- En hausse, les seuils de 10% et 15% du capital et des droits de vote de la société Altamir Amboise et détenir 5 823 475 actions Altamir Amboise représentant autant de droits de vote, soit 15,95% du capital et des droits de vote de cette société ;
- En baisse, les seuils de 10% et 15% du capital et des droits de vote de la société Altamir Amboise et détenir, pour le compte de fonds, 3 562 214 actions Altamir Amboise représentant autant de droits de vote, soit 9,76% du capital et des droits de vote de cette société (Avis AMF 212C0453) ;

Red Rocks Capital LLC, domicilié 25188 Genesee Trail Road, suite 250, Golden, 80401 Colorado, USA et contrôlé par MM Adam Goldman et Mark Sunderhuse a franchi :

- à la baisse le seuil de 5% du capital et des droits de vote de la Société en date du 11 septembre 2012 et détient à cette date 1 821 953 actions, représentant autant de droits de vote, soit 4,99% du capital et des droits de vote de cette société (Avis AMF 212C1196). Ce franchissement de seuils résulte d'une cession d'actions Altamir Amboise sur le marché ;
- à la hausse, le seuil de 5% du capital et des droits de vote de la Société en date du 23 janvier 2013 et détient à cette date 1 843 500 actions, représentant autant de droits de vote, soit 5,05% du capital et des droits de vote de cette société (Avis AMF 213C011). Ce franchissement de seuils résulte d'une acquisition d'actions Altamir Amboise sur le marché ;

V AFFECTATION DES RESULTATS PROPOSEE PAR LE CONSEIL DE SURVEILLANCE

A - Nous vous rappelons que conformément à l'article 25 des statuts de notre société :

Rapport de la gérance 2012

- Au titre de chaque exercice, la Société verse à l'associé commandité à titre de dividendes, aux époques et aux lieux désignés par la Gérance dans un délai maximum de neuf mois à compter de la clôture de l'exercice, une somme globale égale à 2% du résultat retraité de cet exercice.
- Au titre de chaque exercice, la Société verse par ailleurs aux titulaires d'actions B à titre de dividendes, aux époques et aux lieux désignés par la Gérance dans un délai maximum de neuf mois à compter de la clôture de l'exercice, une somme globale égale à 18% du résultat retraité de cet exercice.
- Le Conseil de Surveillance propose à l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires l'affectation du solde du bénéfice distribuable.

B - Le résultat net comptable de l'exercice clos le 31 décembre 2012 se traduit par un bénéfice de €52 497 601.

Les exercices antérieurs ayant donné lieu à distribution, le montant disponible pour l'exercice 2012 est égal au résultat de cet exercice, sans tenir compte d'aucun report à nouveau.

C - Conformément aux statuts, le dividende revenant à l'associé commandité et aux porteurs d'actions B se monte à €10 055 005 soit respectivement €1 005 501 et €9 049 505 (€487,00 par action B).
Ceci correspond à 20% du résultat distribuable au 31 décembre 2012, tel que défini ci-dessus, duquel ont été défalqués les produits de trésorerie revenant uniquement aux associés commanditaires.

D - Il sera également proposé à l'Assemblée la distribution d'un dividende de €14 970 043,41 soit un dividende par action ordinaire de €0,41, basé sur 3% de l'actif net consolidé.-

E - Ces dividendes sont prélevés sur les plus-values réalisées par la société sur des titres de participation détenus depuis plus de deux ans. Il est précisé que, concernant les actionnaires personnes physiques résidentes de France, les sommes ainsi distribuées ne sont pas éligibles à la réfaction de 40% prévue à l'article 158-3-2° du Code général des impôts

F - Il sera également proposé à l'Assemblée la dotation de €2 624 880 à la réserve légale.

G - Il sera enfin proposé à l'Assemblée générale d'affecter le solde du résultat de l'exercice soit €24 847 672,59 à un compte de réserve.

H - Il est précisé qu'au cas où, lors de la date de détachement du coupon, la société détiendrait certaines de ses propres actions, les sommes correspondant aux dividendes non versés à raison de ces actions seraient affectées au report à nouveau.

Le paiement du dividende en numéraire serait effectué le 16 mai 2013 et le coupon serait détaché de l'action le 13 mai 2013.

I - Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, nous vous informons qu'aucun dividende n'a été distribué au titre des exercices 2009 et 2010.
Un dividende de €7 302 460 a été distribué au titre de l'exercice 2011, soit €0,20 par action.

Aucun dividende statutaire n'a été versé à l'associé commandité ni aux titulaires d'actions B au titre des exercices 2009 et 2010.

Un dividende statutaire de €315 343 a été versé à l'associé commandité et de €2 838 088 aux porteurs d'actions B au titre de l'exercice 2011.

J - Au présent rapport est annexé, conformément aux dispositions de l'article R. 225-102 du Code du commerce, le tableau faisant apparaître les résultats de la Société au cours des cinq derniers exercices.

VI. ENVELOPPE DE JETONS DE PRESENCE AUX MEMBRES DU CONSEIL DE SURVEILLANCE

Il est proposé de fixer à la somme de €260 000 l'enveloppe de jetons de présence à attribuer aux membres du Conseil de Surveillance au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2012 contre €135 000 en 2011. Les exigences croissantes en termes de responsabilité et l'accroissement de la taille de la société requièrent une forte augmentation de la charge de travail des membres du Conseil de Surveillance (nombre de réunions et durée des réunions).

VII. CONVENTIONS REGLEMENTEES

Rappel : Il existait un contrat d'assistance comptable entre Altamir Amboise et Apax Partners SNC depuis le 2 janvier 1996. Ce contrat avait fait l'objet d'un avenant en 2008 puis avait été transféré à la société Altamir Amboise Gérance le 1^{er} juillet 2009. Le montant en vigueur depuis 2008, était de €200 000HT par an au titre de l'assistance comptable, Ce contrat n'avait pas été modifié depuis cette date.

La taille de la société s'étant accrue, ainsi que les contraintes imposées à la relation investisseurs et les moyens mis en place pour développer celle-ci, il est proposé à l'Assemblée Générale d'approuver la conclusion avec effet au 1^{er} janvier 2013, de deux nouvelles conventions couvrant respectivement la comptabilité et la gestion financière et la relation investisseurs, l'ancienne convention prenant fin à cette date.

La Gérance informe donc les actionnaires que les deux conventions suivantes ont été conclues ou modifiées au cours de l'exercice 2012, après avoir été approuvées par le Conseil de Surveillance en date du 7 novembre 2012.

- Contrat entre Altamir Amboise Gérance et Altamir Amboise de prestations de services pour la comptabilité de la Société et la gestion comptable de son portefeuille en date du 29 novembre 2012 à effet au 1^{er} janvier 2013 : la rémunération de l'ensemble des services se monte à 180 000 euros HT plus TVA. Au titre de l'ancienne convention en vigueur sur l'exercice 2012, les honoraires versés ont été de 200 000 euros HT.
- Contrat entre Altamir Amboise Gérance et Altamir Amboise d'assistance à la relation actionnaires et investisseurs, en date du 29 novembre 2012 : ce contrat prévoit la facturation de €465 000HT plus TVA pour la relation investisseur, soit :
 - o L'organisation des manifestations à destination des actionnaires (assemblées générales) et de la communauté financière (réunions d'analystes) ;
 - o L'élaboration des documents correspondants en français et en anglais (rapport annuel, rapports semestriels, document de référence, communiqués, lettres aux actionnaires, etc)
 - o L'assistance à la préparation des assemblées générales et des conseils de surveillance
 - o L'assistance aux relations investisseurs.

Nous vous indiquons, par ailleurs que, postérieurement à la clôture de l'exercice 2012, le Conseil de surveillance a approuvé le 5 mars 2013 la conclusion d'un avenant au contrat de conseil en investissement du 30 novembre 2006 entre Apax Partners SA et Altamir Amboise. Cet avenant, qui prend également effet au 1^{er} janvier 2013, vise à harmoniser le contrat de conseil en investissement avec la nouvelle rédaction de l'article 17 des statuts décidée par l'assemblée générale extraordinaire du 29 mars 2012, en excluant de l'assiette de la rémunération d'Apax Partners SA la valeur nominale des parts détenues par Altamir Amboise dans toutes les entités Apax et non plus dans le seul FCPR Apax France VIII-B.

VIII. ORGANES SOCIAUX ET CONTROLE DE LA SOCIETE

L'Assemblée Générale Mixte du 29 mars 2012 a modifié l'article 18 des statuts en vue de permettre l'échelonnement des mandats des membres du Conseil de surveillance.

Le nouveau texte permet par exception pour permettre cet échelonnement de nommer un ou plusieurs membres pour une période d'un an.

Le mandat de quatre des huit membres du Conseil de surveillance vient à l'échéance à l'issue de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire Annuelle devant statuer sur les comptes clos au 31 décembre 2012.

Il s'agit des mandats :

- M Jean Besson, demeurant 179 rue Saint Honoré, 75001 Paris
- M Charles Hochman, demeurant 19 rue Raynouard, 75016 Paris
- Mme Sophie Javary, demeurant 4 rue Paul Delaroche, 75116 Paris
- M Jean-Hugues Loyez, demeurant 9 rue de l'Eglise, 7618 Taintignies – Belgique
- M Joël Séché, demeurant Les Hêtres, 53810 Changé

Monsieur Charles Hochman a fait part de son souhait de ne pas renouveler son mandat. Le Conseil et la gérance le remercient infiniment pour les services qu'il a rendus à la Société depuis sa création en étant Président du Conseil de Surveillance de 1996 à 2007. Il ne sera pas proposé de nommer un nouveau membre pour le remplacer lors de la prochaine assemblée.

Mme Martine Charbonnier a remis sa démission du conseil à compter du 1^{er} janvier 2013, suite à sa nomination à la direction des émetteurs de l'AMF. Une mission a été confiée à un chasseur de têtes pour la remplacer.

Il ne sera pas proposé de nommer de nouveaux membres en remplacement lors de la prochaine assemblée. Il vous est proposé de reconduire dans leurs fonctions ces quatre membres pour une durée d'une année, concernant Messieurs Besson et Loyez et deux années pour Madame Javary et Monsieur Séché. Les conclusions du Conseil concernant l'indépendance de ces candidats est présentée dans le rapport du président du Conseil.

La liste des mandats et fonctions exercés par les membres du Conseil de Surveillance figure en annexe I du présent rapport.

Tous ces mandats sont exercés hors groupe.

IX. RESSOURCES DE LA SOCIETE

Au 31 décembre 2012, le total des lignes de crédit autorisées pour Altamir Amboise se monte à €26 M, à comparer à €20 M au 31 décembre 2011. En 2012 la société n'a pas tiré sur ses lignes de crédit.

X. LIQUIDITE DU TITRE

Un nouveau programme de rachat d'actions est proposé à l'Assemblée Générale. Ses caractéristiques sont les suivantes :

- **Autorisation du programme** : Assemblée générale du 18 avril 2013
- **Titres concernés** : actions ordinaires
- **Part maximale du capital dont le rachat est autorisé** : 5 % du capital (soit 1 825 615 actions à ce jour), étant précisé que cette limite s'apprécie à la date des rachats afin de tenir compte des éventuelles opérations d'augmentation ou de réduction de capital pouvant intervenir pendant la durée du programme. le nombre d'actions pris en compte pour le calcul de cette limite correspond au nombre d'actions achetées, déduction faite du nombre d'actions revendues pendant la durée du programme dans le cadre de l'objectif de liquidité.
- **Prix maximum d'achat** : 20 euros
- **Montant maximal du programme** : € 36 512 K
- **Modalités des rachats** : les achats, cessions et transferts pourront être réalisés par tous moyens sur le marché ou de gré à gré, y compris par opérations sur blocs de titres, étant

précisé que la résolution proposée au vote des actionnaires ne limite pas la part du programme pouvant être réalisée par achat de blocs de titres.

Ces opérations ne pourront notamment pas être effectuées en période d'offre publique dans le respect de la réglementation en vigueur.

La société n'a pas l'intention d'utiliser de produits dérivés dans le cadre de ce contrat.

- **Objectifs :**
- Assurer l'animation du marché secondaire ou la liquidité de l'action ALTAMIR AMBOISE par l'intermédiaire d'un prestataire de service d'investissement au travers d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie de l'AMAFI admise par l'AMF,
- **Durée de programme :** 18 mois à compter de l'assemblée générale du 18 avril 2013 soit jusqu'au 17 octobre 2014.

Rappelons que, depuis le 2 novembre 2009, Altamir Amboise a confié la mise en œuvre de son contrat de liquidité à Oddo Corporate Finance.

Le bilan de ce programme pour l'année 2012 est le suivant, étant précisé que l'intégralité de ces opérations ont été réalisées dans le cadre du contrat de liquidité :

	Quantité	Montants (€)	Prix moyen (€)
Achat	403 138	2 697 571	6,69
Vente	421 351	2 811 546	6,67

Ces transactions se sont traduites par un résultat net de reprises de provisions de €51 155 pour Altamir Amboise.

Le nombre d'actions auto détenues au 31 décembre 2012 s'élève à 33 000 actions, soit 0,09% du capital social et sont intégralement affectées à l'objectif d'animation du cours au travers du contrat de liquidité.

La valeur au cours de clôture au 31 décembre 2012 s'élève à €244 200.

La valeur au prix de revient (moyenne pondérée) s'élève à 311 591€.

Les actions auto détenues n'ont fait l'objet d'aucune utilisation, ni réallocation au cours de l'exercice 2012.

Au 31 décembre 2012, les moyens suivants figuraient au compte de liquidité :

- 33 000 titres
- € 307 570,05 en espèces et sicav de trésorerie

Pour information, le bilan du contrat pour l'année 2011 était le suivant :

	Quantité	Montants (€)	Prix moyen (€)
Achat	540 508	3 731 570	6,90
Vente	524 597	3 636 894	6,93

Ces transactions s'étaient traduites par un résultat net de reprises de provisions de -€11 613 pour Altamir Amboise.

XI REMUNERATION DES MANDATAIRES SOCIAUX, DE LA GERANCE ET LISTE DES MANDATS ET FONCTIONS EXERCES

Rémunération des mandataires sociaux

L'article L 225-102-1 du Code de Commerce prévoit la mention au Rapport de la Gérance de la rémunération des mandataires sociaux et la liste des mandats et fonctions exercés.

Ni la Société, ni aucune de ses filiales, ni une société contrôlante ne rémunère les mandataires sociaux autrement que par l'attribution de jetons de présence votés par l'Assemblée.

Seule la société Altamir Amboise a attribué des jetons de présence aux mandataires sociaux visés ci-après.

Les montants des jetons de présence versés par Altamir Amboise au cours de l'année 2012, au titre de l'exercice 2011, ont été les suivants :

- Monsieur Jean Besson (membre du Conseil et du Comité d'audit)	€22 500
- Madame Martine Charbonnier (membre du Conseil et du Comité d'audit)	€22 500
- Monsieur Gérard Hascoët (membre du Conseil et du Comité d'audit)	€22 500
- Monsieur Charles Hochman (membre du Conseil)	€11 250
- Madame Sophie Javary (membre du Conseil)	€11 250
- Monsieur Jean-Hugues Loyez (membre du Conseil)	€11 250
- Monsieur Philippe Santini (membre du Conseil)	€11 250
- Monsieur Joël Séché (président du Conseil)	€22 500

Ces jetons de présence ont été répartis par part égale de €11 250 à tout membre du Conseil présent à au moins 50% des réunions ou ayant contribué significativement aux travaux du Conseil hors des réunions formelles, même s'ils ont été présents à moins de 50%. Les membres du Comité d'Audit d'Altamir Amboise et le président ont reçu un montant de € 11 250 en sus de celui reçu en tant que membre du Conseil.

Rémunération de la gérance

La rémunération TTC de la gérance pour l'année 2012 est calculée conformément aux dispositions de l'article 17.1 des statuts comme suit.

Le Gérant perçoit une rémunération hors taxe annuelle égale à la somme de deux rémunérations semestrielles calculées de la manière suivante :

- *Rémunération pour le premier semestre civil : elle est égale à 1 % de la plus élevée des deux bases suivantes à la clôture de l'exercice précédent :*

- *Capital social augmenté des primes ;*
- *Capitaux propres de la Société avant répartition du résultat.*

Dans la mesure où interviendrait une augmentation de capital au cours du premier semestre de l'exercice considéré, la rémunération pour le premier semestre sera majorée d'un montant égal à 1 % HT du montant de l'augmentation de capital intervenue et des primes y associées, prorata temporis, sur le semestre, du jour de la réalisation de l'augmentation de capital à la clôture du premier semestre de l'exercice considéré.

- *Rémunération pour le deuxième semestre civil : elle est égale à 1 % de la plus élevée des deux bases suivantes au 30 juin de l'exercice considéré :*
- *Capital social augmenté des primes ;*
- *Capitaux propres de la Société avant répartition du résultat.*

Dans la mesure où interviendrait une augmentation de capital au cours du second semestre de l'exercice considéré, la rémunération pour le second semestre sera majorée d'un montant égal à 1 % HT du montant de l'augmentation de capital intervenue et des primes associées, prorata temporis, sur le semestre, du jour de la réalisation de l'augmentation de capital à la clôture du second semestre de l'exercice considéré.

Un pourcentage (correspondant à la quote-part de la Société) du montant de tous honoraires, jetons de présence et commissions perçus par le Gérant ou par la société Apax Partners SA dans le cadre de transactions concernant des actifs de la Société et de ceux versés par les sociétés du portefeuille vient en diminution de la rémunération du Gérant.

Toutefois, ne viennent pas en diminution de la rémunération du Gérant les honoraires et remboursements de frais provenant de la mise à disposition de personnel de direction salarié par Apax Partners, au profit de sociétés du portefeuille.

La rémunération perçue par le Gérant couvrira les frais administratifs et de bureaux nécessaires à la gestion de la Société, les frais d'intervention de la société de conseil en investissements et de tous autres conseils en investissement, ainsi que tous ceux de recherche et de suivi des investissements réalisés par la Société.

En conséquence, les honoraires versés par la Société à la société de conseil en investissements au titre du contrat de conseil qui les lie viennent également en diminution de la rémunération de la Gérance définie ci-dessus.

Depuis la création de la société jusqu'au 30 novembre 2006, 95 % de la rémunération du Gérant était reversée à Apax Partners SA, en application de la convention de conseil en investissements qui les liait.

Depuis cette date, compte tenu du remplacement de cette convention par une convention de conseil en investissement conclue directement entre la Société et Apax Partners SA la rémunération perçue par le Gérant est réduite du montant des sommes versées par la Société à Apax Partners SA au titre de cette convention (soit toujours 95%).

La rémunération TTC de la Gérance est, par ailleurs, diminuée d'une somme égale au produit de la valeur nominale des parts détenues par la Société dans les FCPR Apax France et dans toute entité supportant des honoraires de gestion facturés par toute entité de gestion Apax par le taux annuel moyen TTC des honoraires de gestion de ces fonds et entités. En cas de variation de cette valeur en cours d'année, cette somme est calculée prorata temporis.

Toute rémunération supplémentaire du Gérant doit être décidée par l'assemblée générale ordinaire avec l'accord de l'associé commandité.

Au titre de 2012 les rémunérations de la gérance et de la société de conseil Apax Partners SA ont été déterminées comme suit:

Total brut HT:	7 747 525
Honoraires et jetons de présence encaissés par Apax Partners SA (incluant une reprise de provision) HT:	51 807
Honoraires déduits au titre de Apax France VIII B HT:	-1 111 106
Honoraires déduits au titre de Apax VIII LP HT :	-1 840
Honoraires totaux HT	6 686 385
Honoraires nets TTC	7 996 917
Répartis entre :	
Altamir Amboise Gérance (5%)	396 858
Apax Partners SA (95%)	7 600 059

XII OPERATIONS SUR LES TITRES ALTAMIR AMBOISE REALISES PAR DES DIRIGEANTS.

La participation des mandataires sociaux dans Altamir Amboise au 31 décembre 2012 sont les suivantes :

-

Nom	Situation au 31 déc. 2011	Situation au 31 déc. 2012
<u>Gérance</u>		
M Maurice Tchenio <i>Président directeur général d'Altamir Amboise Gérance</i>	8 169 076	8 169 076
Mme Monique Cohen <i>Directeur général délégué d'Altamir Amboise Gérance</i>	55 728	55 728
<u>Membres du Conseil de Surveillance</u>		
Mme Martine Charbonnier	1200	1200
Mme Sophie Javary	0	100
M Charles Hochman	57 331	57 331
M Jean Besson	126 432	126 432
M Philippe Santini	2 128	2 128
M Gérard Hascoët	30 364	30 364
M Jean-Hugues Loyez	12 804	12 804
M Joël Séché	132 343	132 343

XIII ELEMENTS SUSCEPTIBLES D'AVOIR UNE INCIDENCE EN CAS D'OFFRE PUBLIQUE D'ACHAT

La société est constituée sous forme de Société en Commandite par Actions. Elle ne peut pas faire l'objet d'une Offre Publique d'Achat entraînant prise de contrôle par un actionnaire commanditaire majoritaire.

En application de l'article L. 225-100-3 du Code de commerce, nous vous précisons les points suivants :

- La structure du capital ainsi que les participations directes ou indirectes connues de la société et toutes informations en la matière sont décrites au [paragraphe IV].

- Il n'existe pas de restriction statutaire à l'exercice des droits de vote.
- A la connaissance de la société, il n'existe pas de pactes et autres engagements signés entre actionnaires.
- Il n'existe pas de titre comportant des droits de contrôle spéciaux, à l'exception des actions de préférence B qui n'ont pas de droit de vote mais qui peuvent donner droit au paiement d'un dividende statutaire.
- Il n'existe pas de mécanismes de contrôle prévus dans un éventuel système d'actionnariat du personnel avec des droits de contrôle qui ne sont pas exercés par ce dernier.
- L'article 15 des statuts stipule que la nomination et la révocation du gérant est de la compétence exclusive de l'associé commandité.
- En matière de pouvoirs de la Gérance, il n'y a pas de délégation en cours en matière d'augmentation de capital.
- La modification des statuts de notre société se fait conformément aux dispositions légales et réglementaires.
- Il n'existe pas d'accords conclus par la société qui sont modifiés ou prennent fin en cas de changement de contrôle de la société
- Il n'existe pas d'accords particuliers prévoyant des indemnités en cas de cessation des fonctions de Gérant.

XIV CAPITAL SOCIAL

Le capital social est fixé à la somme de 219 259 626 euros. Il est divisé en 36 512 301 actions ordinaires d'une valeur nominale de 6 euros et de 18.582 actions de préférence (dénommées « actions B) de 10 euros de valeur nominale.

La société n'a pas attribué de stock-options ni d'actions gratuites.

Il n'existe aucune délégation en matière d'augmentation de capital en cours à ce jour.

XV CONSEQUENCES SOCIALES ET ENVIRONNEMENTALES DE L'ACTIVITE DE LA SOCIETE – INSTALLATIONS SEVESO

La société n'employant pas de personnel et n'effectuant aucune activité commerciale ni industrielle, aucun élément n'est à signaler dans cette section du rapport de gestion.

XVI PRINCIPAUX RISQUES, INCERTITUDES AUXQUELS LA SOCIETE EST CONFRONTEE ET INDICATIONS SUR L'UTILISATION DES INSTRUMENTS FINANCIERS PAR L'ENTREPRISE

L'ensemble de ces risques est développé dans la partie complément d'information paragraphe IV du Document de Référence

Ce rapport met l'accent sur certains risques particuliers :

Risque de liquidité

A la date du 31 décembre 2012, la Société n'utilise pas les lignes de crédit autorisées.

Il est rappelé que le statut de SCR ne permet pas d'endettement financier au-delà de 10% de l'actif net comptable.

Le passif social est représenté par des factures fournisseurs courantes largement couvertes par la trésorerie.

Les engagements de la Société envers le fonds Apax France VIII-B ont été déterminés dans une fourchette permettant de répondre aux appels de fonds en fonction de la trésorerie anticipée. La Société a procédé à une revue spécifique de son risque de liquidité et considère être en mesure de faire face à ses échéances à venir. A la connaissance de la Société, aucune société du portefeuille ne présente de difficultés financières ou de besoins supérieurs aux engagements hors bilan décrits dans l'annexe des comptes sociaux.

L'engagement d'investissement dans le fonds Apax VIII LP (€60M minimum ou 1% du fonds limité à €90M) tient compte des flux futurs de cessions de participations.

Risques inhérents à l'activité de *private equity*

L'investissement dans une société dont l'objet est la prise de participations de type « *private equity* » comporte par nature un niveau de risque élevé, sensiblement supérieur à celui encouru dans les grandes sociétés industrielles, immobilières ou financières cotées.

Il ne peut être donné aucune garantie quant à la réalisation des objectifs d'investissement d'Altamir Amboise ou même la récupération du capital investi dans celle-ci, et les performances réalisées par les fonds gérés par Apax Partners dans le passé sur ce type d'investissements ne peuvent en aucune manière garantir les performances futures de la Société.

Les investissements de *private equity* présentent notamment les risques suivants :

- *Risque lié à l'environnement économique*
- *Risque lié à l'absence de liquidité des participations*
- *Risques inhérents à l'activité d'acquisition de participations*
- *Risques particuliers liés aux opérations avec effet de levier*
- *Risques particuliers liés aux opérations de capital-risque et de capital-développement*
- *Risques liés au départ des dirigeants*
- *Risques liés aux coûts engagés sur des projets d'investissement non réalisés*
- *Risques liés à l'estimation de la valeur des participations de la Société*

Risques liés à la capacité d'investissement d'Altamir Amboise

Risques liés au co-investissement avec le FCPR Apax France VII

Risques liés à l'investissement dans le fonds Apax France VIII

Risques liés à l'investissement dans le fonds Apax VIII LP

Risques liés aux fluctuations des cours de Bourse

- *Risques liés au cours de Bourse des participations*

La vocation première d'Altamir Amboise n'est pas d'investir dans des titres de sociétés cotées. Toutefois, Altamir Amboise peut être amenée à détenir des titres cotés en raison de l'introduction en bourse de sociétés dans lesquelles elle détient une participation ou en paiement du prix de cession de participations de son portefeuille. Ces titres peuvent, le cas échéant, faire l'objet d'engagements de conservation souscrits à l'occasion de l'introduction en Bourse. Même en l'absence de telles clauses, Altamir Amboise peut juger opportun de conserver des participations devenues cotées dans son portefeuille pendant une certaine durée, dans la perspective d'en obtenir à terme une meilleure valorisation, objectif dont le résultat ne peut être garanti. Par ailleurs, Altamir Amboise ne s'interdit pas, par principe, d'investir, directement ou indirectement, dans le capital d'une société au seul motif que celle-ci est cotée en Bourse, dès lors que cette société s'inscrit dans le champ de sa stratégie d'investissement.

Par conséquent, Altamir Amboise détient, directement ou indirectement via des sociétés holdings, un certain nombre de titres cotés et peut donc être affectée par une éventuelle évolution négative des cours de Bourse de ces valeurs. Une baisse des cours de Bourse à un instant donné se traduirait comptablement par la baisse de la valorisation du portefeuille et de l'Actif Net Réévalué

de la Société. Dans les comptes IFRS, cette baisse serait enregistrée au compte de résultat par une perte sur la ligne « variations de juste valeur du portefeuille ». Enfin, une baisse des cours de Bourse serait également susceptible d'impacter les plus-values ou moins-values réalisées lors des éventuelles cessions en Bourse de ces valeurs par Altamir Amboise.

- o *Risques liés au cours de Bourse des BSA Altamir Amboise*

Il n'y a plus de BSA A au 31 12 2012. Les BSA B ne sont pas cotés.

- *Risques sur titres de placement et sur titres d'autocontrôle*

Lorsque la trésorerie est excédentaire, Altamir Amboise place ses liquidités en comptes rémunérés, comptes à terme, SICAV de trésorerie ou en titres de créances négociables. Ces placements sont sans risque majeur.

- *Risques sur les placements dans les fonds de fonds*

Une partie restreinte de la trésorerie (€10M) a été placée dans un fonds de fonds de hedge funds. Ce fonds (AARC) a un historique de performance excellent et une liquidité à 91 jours. Sa performance historique ne préjuge pas de sa performance future et pourrait entraîner une perte en capital.

Au 1^{er} février 2013, la société a placé €20 M supplémentaires en produits de ce type.

Risques de taux d'intérêt

- *Risques liés aux opérations de LBO*

Dans le cadre des opérations avec effet de levier, Altamir Amboise est indirectement soumise au risque d'augmentation du coût de l'endettement et au risque de ne pas trouver de financement ou de ne pas pouvoir financer les nouvelles opérations envisagées à des conditions permettant une rentabilité satisfaisante.

- *Risques liés aux placements de trésorerie*

Voir les risques liés aux titres de placement.

Les éventuels excédents de trésorerie d'Altamir Amboise peuvent être investis en produits de taux ou placés sur des comptes rémunérés, soumis par définition au risque de baisse des taux.

Les SICAV de trésorerie sont valorisées au coût historique. Les plus values de cessions sont calculées par différence entre le prix de vente et le prix d'achat moyen pondéré. La société ne matérialise pas de plus-values latentes en comptabilité sociale.

- *Risques liés aux autres actifs et passifs financiers*

Les actifs financiers comportant un taux sont représentés par des comptes courants ou des valeurs telles qu'obligations émises par des sociétés entrant dans la catégorie TIAP. Ces actifs financiers sont supposés être remboursés ou convertis à l'échéance. Ils ne représentent donc pas de risque en termes de taux proprement dit.

Altamir Amboise dispose de cinq lignes de crédit à taux variable aux conditions normales de marché. La société n'utilise pas ses lignes au 31 décembre 2012.

Risques de change

Risques juridiques et fiscaux

Risques juridiques liés au statut de société en commandite par actions (SCA)

Risques liés au régime juridique et fiscal des SCR

Risques liés à la détention de participations minoritaires

Risques liés à la détention d'informations privilégiées

Risques liés à la réglementation des concentrations économiques

Autres risques juridiques et fiscaux

Risques identifiés

Altamir Amboise n'utilise pas d'instruments financiers à terme fermes ou conditionnels pour se couvrir ou pour s'exposer aux risques de marchés (marchés boursiers, taux, change et crédit)

A la connaissance de la Société, hormis la contestation sur le redressement de la CET , il n'existe pas de procédure gouvernementale, judiciaire ou d'arbitrage, y compris toute procédure dont la société a connaissance, qui est en suspens ou dont elle est menacée, susceptible d'avoir ou ayant eu au cours des 12 derniers mois des effets significatifs sur la situation financière ou la rentabilité de la société et/ou du groupe.

Risques industriels et liés à l'environnement

Non applicable

Risques liés à la concurrence

Assurances

L'activité d'Altamir Amboise ne justifie pas de couverture d'assurance de type industriel. Altamir Amboise a souscrit une assurance Responsabilité civile Professionnelle et Responsabilité civile Mandataires Sociaux pour une couverture globale de €3 000 000.

Risques liés à Apax Partners

Risques liés à la dépendance d'Altamir Amboise par rapport à Apax Partners

Risques liés aux hommes clés

Risques liés à la direction et au contrôle d'Apax Partners

Risques liés aux autres professionnels d'Apax Partners

XVI PROPOSITIONS DE MODIFICATION DES STATUTS

Il sera proposé à l'Assemblée Générale Mixte de voter les modifications des statuts suivantes :

1) Modification de la dénomination sociale

Dans le but de simplification la dénomination sociale « Altamir Amboise » deviendrait « Altamir »
En parallèle la dénomination de la gérance, Altamir Amboise Gérance, sera modifiée en Altamir Gérance.

2) Modification concernant les porteurs d'actions B

Possibilité pour les porteurs personnes physiques de détenir leurs titres au travers de sociétés patrimoniales

XVII Délégation de compétence à donner à la Gérance pour augmenter le capital par émission d'actions avec suppression de droit préférentiel de souscription au profit des adhérents d'un plan d'épargne d'entreprise en application des articles L. 3332-18 et suivants du Code du travail

Il est proposé à l'Assemblée générale d'autoriser la Gérance, s'il le juge opportun, sur ses seules décisions, à augmenter le capital social en une ou plusieurs fois par l'émission d'actions ordinaires de numéraire et, le cas échéant, par l'attribution gratuite d'actions ordinaires ou d'autres titres donnant accès au capital, réservées aux salariés (et dirigeants) de la société (et de sociétés qui lui sont liées au sens de l'article L. 225-180 du Code de commerce) adhérents d'un plan d'épargne d'entreprise.

Le montant nominal maximum de la ou des augmentations pouvant être réalisées par utilisation de la présente autorisation serait limité à 10 000 euros, ce montant étant indépendant de tout autre plafond prévu en matière de délégation d'augmentation de capital.

Altamir Amboise n'emploie aucun salarié. Les textes en vigueur obligent cependant de proposer une telle résolution même sans objet.

XVIII - DELAIS DE PAIEMENT

Depuis le 1^{er} janvier 2009, les sociétés doivent indiquer dans le rapport de gestion les délais de paiement clients et fournisseurs.

Altamir Amboise n'a pas de clients.

Les délais de paiement fournisseurs à la date de clôture sont les suivants :

	2012	2011
Moins de 10 jours		
De 10 à 20 jours	100%	100%

Lorsque vous aurez pris connaissance du Rapport du président du Conseil de Surveillance sur les conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil de Surveillance et sur les procédures de contrôle interne mises en place par la Société, du Rapport du Conseil de Surveillance et des Rapports des Commissaires aux Comptes et que nous aurons répondu aux questions que vous aurez bien voulu nous poser, nous vous demanderons, au bénéfice des explications qui vous auront été fournies, d'approuver les résolutions qui vous sont soumises.

LA GERANCE

ANNEXE I AU RAPPORT DE LA GERANCE

LISTE DES MANDATS ET FONCTIONS EXERCES PAR LES MANDATAIRES SOCIAUX LORS DES CINQ DERNIERES ANNEES AINSI QUE PAR LE REPRESENTANT DU GERANT, PERSONNE MORALE

Monsieur Jean Besson, né le 10 septembre 1943

Premier mandat de membre du Conseil de Surveillance : 16 avril 1996
Dernier renouvellement : 23 mars 2011

Membre d'un organe d'administration, de direction ou de surveillance

- Président du Comité d'Audit et membre du Conseil de Surveillance d'Altamir Amboise
- Gérant de la société IPG SARL
- Administrateur Délégué de la Société TQM SA

Madame Martine Charbonnier, née le 15 mars 1958

Premier mandat de membre du Conseil de Surveillance : 23 mars 2011

Membre d'un organe d'administration, de direction ou de surveillance

- Membre du Comité d'Audit et du Conseil de Surveillance d'Altamir Amboise (mandat terminé au 31 décembre 2012)
- Administrateur de la Société Shan (mandat terminé depuis mai 2012)
- Membre du Conseil de Surveillance de la Société Somfy (société cotée sur Euronext Paris)
- Administrateur de la Société Ausy (société cotée sur Euronext Paris) –
- Membre du Conseil de Surveillance de la Société Damartex (société cotée sur Alternext Paris)
- Administrateur de la société Motul SA (mandat en cours depuis mai 2012)

Monsieur Gérard Hascoët, né le 16 juin 1949

Premier mandat de membre du Collège des Censeurs : 16 avril 1996
Premier mandat de membre du Conseil de Surveillance : 28 avril 2004
Dernier renouvellement : 29 mars 2012

Membre d'un organe d'administration, de direction ou de surveillance

- Membre du Comité d'Audit et du Conseil de Surveillance d'Altamir Amboise
- Président du Conseil d'administration de SpineVision SA (France)
- Président du Conseil d'Administration de CorWave SAS (France)
- Président du Conseil d'administration de MD Start SA (Suisse)
- Gérant de MD Start GmbH & Co KG (Allemagne)
- Administrateur de Dupont Médical
- Administrateur de APD (France)
- Gérant de Lumarge (SCI)
- Gérant de Marluge (SCI)

Monsieur Charles Hochman, né le 1 novembre 1928

Premier mandat de membre du Conseil de Surveillance : 16 avril 1996
Dernier renouvellement : 23 mars 2011

Membre d'un organe d'administration, de direction ou de surveillance

- Membre du Conseil de Surveillance d'Altamir Amboise
- Administrateur de la société Les Arts Décoratifs
- Gérant du GFA du Domaine de Mirail
- Gérant de SCI du Domaine de Mirail

Madame Sophie Javary, née le 1^{er} mai 1959

Premier mandat de membre du Conseil de Surveillance : 23 mars 2011

Membre du Conseil de Surveillance d'Altamir Amboise

Aucun autre mandat

Fonction : Managing Director au sein de la Division Investment Banking Europe de BNP Paribas

Monsieur Jean-Hugues Loyez, né le 18 novembre 1948

Premier mandat de membre du Conseil de Surveillance : 4 juin 2007

Dernier renouvellement : 23 mars 2011

Membre d'un organe d'administration, de direction ou de surveillance

- Membre du Conseil de Surveillance d'Altamir Amboise
- Président de A&A Partners SAS
- Administrateur de PBI SAS
- Membre du Conseil de Surveillance de la société BFSA

Monsieur Philippe Santini, né le 7 décembre 1943

Premier mandat de membre du Conseil de Surveillance : 26 avril 2006

Dernier renouvellement : 29 mars 2012

Membre d'un organe d'administration, de direction ou de surveillance

- Membre du Conseil de Surveillance d'Altamir Amboise
- Administrateur et membre du Comité d'Audit de Galeries Lafayette
- Administrateur et membre du Comité d'Audit de Zodiac Marine
- Président de PHS Consultants SAS

Monsieur Joël Séché, né le 2 février 1955

Premier mandat de membre du Conseil de Surveillance : 4 juin 2007

Dernier renouvellement : 23 mars 2011

Membre d'un organe d'administration, de direction ou de surveillance

- Président du Conseil de Surveillance d'Altamir Amboise
- Président-Directeur Général de Séché Environnement SA (société cotée sur Euronext Paris)- Président de Séché Transports SAS, Séché Eco Industries SAS, Séché Alliance SAS (anciennement Equilibra), Séché Eco Services SAS
-
- Gérant de la SCI La Croix des Landes, SCI Les Chênes Secs, SCI Le Montre, SCI La Perrée, SCI de la Censie, SC Amarosa, SCI Saint-Kiriec et SCI de Mezerolles
- Administrateur de Tredi SA

Tous les mandats des membres du conseil de surveillance d'Altamir Amboise sont exercés dans des sociétés hors groupe.

Ci-dessous liste des mandats sociaux occupés par le représentant de la Gérance, Monsieur Maurice Tchenio de 2008 à 2012 inclus. Les mandats terminés au 5 mars 2013 apparaissent en italique.

Président Directeur Général d'Apax Partners SA

Président Directeur Général d'Altamir Amboise Gérance SA *Président de 3AC Finance SAS*

Président du Conseil d'Administration de la Fondation AlphaOmega

Président de MMG SAS

Président de Morgap SAS

Administrateur de Toupargel Groupe SA

Administrateur de Sechilienne Sidec SA (société cotée)

Administrateur de Financière de l'Echiquier SA

Administrateur de F2L SAS
Administrateur de 3AB Optique Développement SAS
Administrateur de 3AB Optique Expansion SAS

Représentant permanent d'Apax Partners SA dans Altran Technologies SA (société cotée)
Représentant permanent d'Apax Partners SA dans Rue du Commerce SA
Représentant permanent d'Apax Partners SA dans Morgan International Participations SA
Représentant permanent de Morgan International Participations dans Morgan SA

Membre du Comité de Surveillance de Thom Europe SAS
Membre du Comité de Surveillance (représentant Apax Partners SA) de Financière des Docks SAS

Censeur de Lion/Seneca France 1 SAS

Associé Gérant d'Alpha Omega SC
Gérant d'Apax Partners SNC
Gérant de la Société Civile Galilée Partenaires
Gérant de la Société Civile Cimarosa
Gérant de la Société Civile Longchamp
Gérant de la Société Civile Copernic Partenaires
Gérant de la Société Civile SE Wagram
Gérant de la Société Civile Cimarosa Tubes
Gérant de la Société Civile Cimarosa Media
Gérant de la Société Civile Cimarosa II
Gérant de la Société Civile Galilée Partenaires II
Gérant de la Société Civile Moussecarrie
Gérant de la Société Civile Etoile II
Gérant (représentant d'Apax Partners SA) de la Société Civile Capri
Gérant (représentant d'Apax Partners SA) de la Société Civile Firoki
Gérant (représentant d'Apax Partners SA) de la Société Civile Carmel
Gérant de la Société Civile SE Bizet
Gérant (représentant d'Apax Partners SA) de la Société Civile Equa

Co-Gérant de la Société Civile Immobilière Mauryland

« Non executive Director » d'Apax Partners Strategic Investors Ltd
« Non executive Director » d'Apax Partners Holdings Ltd
« Director » d'Apax Venture Capital Holdings III (Jersey) Ltd

Ci-dessous liste des mandats sociaux occupés par le Directeur Général de la Gérance, Madame Monique Cohen de 2008 à 2012 inclus.

Directeur Général Délégué d'Altamir Amboise Gérance SA
Président de Faceomanagement
Président de Faceoteam
Président de Financière Duchesse I SAS
Président de Trocadero Participations SAS
Président de Trocadero Participations II SAS

Président du Comité de Surveillance de Financière Famax SAS

Président du Conseil de Surveillance de Texavenir II SAS

Administrateur d'Apax Partners MidMarket SAS,
Administrateur de Financière MidMarket SAS,
Administrateur de B Capital SA
Administrateur et Président du Conseil d'Administration de Wallet SA (Belgique)
Administrateur et Président du Conseil d'Administration de Wallet Investissement 1 SA (Belgique)
Administrateur et Président du Conseil d'Administration de Wallet Investissement 2 SA (Belgique)
Administrateur et Président du Conseil d'Administration de Proxima Investissement (Luxembourg)
Administrateur de Buy Way Personal Finance Belgium SA (Belgique)
Administrateur de Buy Way Tech SA (Belgique)
Administrateur d'Altran Technologies SA (société cotée)

Administrateur de SEP Altitude
Administrateur de Global Project SAS
Administrateur d'Equalliance SA
Administrateur de Finalliance SAS

Manager (Class C) de Santemedia Group Holding SARL (Luxembourg),

Membre du Comité de Surveillance de Global Project SAS
Membre du Comité de Surveillance de Financière Famax SAS

Membre du Conseil de Surveillance de Trocadero Participations SAS
Membre du Conseil de Surveillance de Texavenir II SAS
Membre du Conseil de Surveillance de JC Decaux SA (société cotée)
Membre du Conseil de Surveillance de Faceo SA
Membre du Conseil de Surveillance de Unilog

Associé Gérant de Société Civile Fabadari
Gérant de la société civile Equa

ANNEXE II AU RAPPORT DE LA GERANCE

TABLEAU DES RESULTATS ET AUTRES ELEMENTS CARACTERISTIQUES DE LA SOCIETE AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES (ARTICLE R 225-102 DU CODE DE COMMERCE)

Date d'arrêté	31/12/08	31/12/09	31/12/10	31/12/11	31/12/12
CAPITAL EN FIN D'EXERCICE					
Capital social	219 259 626	219 259 626	219 259 626	219 259 626	219 259 626
Nombre d'actions ordinaires	36 512 301	36 512 301	36 512 301	36 512 301	36 512 301
Nombre d'actions de préférence B sans droit de vote	18 582	18 582	18 582	18 582	18 582
Nombre maximal d'actions B futures à créer :					
- par conversion/remboursement d'obligations					
- par exercice de BSA B	37 164	37 164	37 164	37 164	37 164
OPERATIONS ET RESULTAT					
Chiffre d'affaires (HT)					
Résultat avant impôts, participation, dotations aux amortissements & provisions	8 414 781	(860 011)	10 828 591	141 786 731	15 416 928
Impôt sur les bénéfices					
Participation des salariés					
Résultat après impôts, participation, dotations aux amortissements & provisions	(117 010 695)	9 798 611	5 149 783	120 005 939	52 497 601
Résultat distribué	0	0	0	10 140 548	
RESULTAT PAR ACTION					
Résultat avant impôts, participation, dotations aux amortissements & provisions					
- actions ordinaires	n.s.	n.s.	n.s.	n.s.	
- actions de préférence B	n.s.	n.s.	n.s.	n.s.	

Résultat après impôts, participation, dotations aux amortissements & provisions					
- actions ordinaires	(3,20)	0,26	0,14	3,29	1,44
- actions de préférence B					
Dividende distribué	0	0	0	0,2	
PERSONNEL					
Effectif moyen salariés					
Montant masse salariale					
Montant des sommes versées en avantages sociaux (sécurité sociale, oeuvres sociales)					

n.s. : il n'est pas cohérent d'éclater le résultat entre actions ordinaires et actions B avant prise en compte des dotations aux provisions et amortissements et de l'impôt, puisque statutairement la quote-part de résultat attribuable aux actions B ne peut être déterminée qu'à partir du résultat net comptable lui-même retraité.

ANNEXE III AU RAPPORT DE LA GERANCE

PRISES DE PARTICIPATIONS OU DE CONTROLE PAR ALTAMIR AMBOISE DANS DES SOCIETES FRANCAISES AU COURS DE L'EXERCICE 2012 (EN % DE CAPITAL ET DE DROITS DE VOTE)

NEANT

La société a effectué un seul investissement en direct. Il s'agit d'une société dont le siège social est au Luxembourg donc non citée dans cette annexe.

Pour les autres opérations la Société investit désormais dans le Fonds Apax France VIII au travers du FCPR Apax France VIII-B qui lui est dédié et géré par la société Apax Partners Midmarket SAS, et dans le fonds Apax VIII LP conseillé par la société Apax Partners LLP.